

Monsieur le Président, comme le faisait remarquer ma collègue de Hamilton-Est (M^{me} Cops) lors de son discours du 7 février, le gouvernement agit en Ponce-Pilate et se lave les mains des petites entreprises. Il se contente de remettre le tout entre les mains du gouverneur général en conseil pour ne pas dire le ministre, ce dernier aurait le dernier mot à dire sur les amendements futurs.

SANCTION ROYALE

[Français]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

[Traduction]

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-13, modifiant la loi sur les travaux publics et la loi sur les concessions de terres publiques—Chapitre n° 1.

Projet de loi C-21, modifiant la loi sur la monnaie—Chapitre n° 2.

Projet de loi C-17, modifiant la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise—Chapitre n° 3.

Projet de loi C-28, modifiant la loi sur les pensions—Chapitre n° 4.

* * *

● (1700)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre m'a demandé d'annoncer les travaux pour demain. Nous poursuivrons l'étude du projet de loi C-23. Quand elle sera terminée, nous passerons à celle du projet de loi C-24.

M. le Président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui sont inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime à passer à la motion n° 34?

Des voix: D'accord.

Nominations et marchés de l'État

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ON PROPOSE QU'UN COMITÉ EXAMINE LES NOMINATIONS EFFECTUÉES PAR LE GOUVERNEMENT AINSI QUE LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell) propose:

Que le comité permanent des prévisions budgétaires en général soit autorisé à étudier tous les aspects des nominations effectuées par le gouvernement, à l'exception de celles effectuées par la Commission de la Fonction publique, ainsi que tous les aspects des marchés de l'État, y compris les marchés de services, adjugés par le gouvernement depuis le 17 septembre 1984.

—Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens cet après-midi dans ce très important débat. Bien sûr, tous les députés reconnaîtront qu'il s'agit d'une question très importante qui met en cause non seulement la crédibilité du gouvernement mais aussi celle du premier ministre (M. Mulroney) personnellement, à cause des engagements qu'il a pris pendant la campagne électorale.

Je rappellerai à la Chambre un article paru dans le *Toronto Star* le 5 janvier 1985. Il y était dit que le gouvernement avait passé certains contrats de publicité à des amis du parti conservateur. Ces contrats, y disait-on, avaient été ou allaient être accordés à des amis du parti conservateur de façon convenue d'avance, certaines personnes ayant fourni des fonds au parti conservateur en échange de l'octroi de ces contrats. Ces affirmations ont paru le 5 janvier dans le *Toronto Star* et le 7 janvier dans le *Globe and Mail*. Je rappellerai également à la Chambre que j'ai aussi écrit au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada pour lui demander l'ouverture d'une enquête judiciaire à ce sujet, pour rechercher d'éventuelles violations des articles 108 et 110 du Code criminel du Canada, qui portent sur la corruption. La GRC poursuit ses investigations à ce sujet. Elle est allée interroger à Montréal et à Toronto diverses personnes, et nous fera savoir à bref délai si elle va ouvrir une enquête judiciaire.

● (1710)

A mon avis, les contrats de publicité du gouvernement devraient être accordés d'une bien autre façon. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) a dit aux Canadiens que cela ne se faisait pas autrement dans aucun autre pays du monde occidental. Il nous a dit à tous que nous ne pouvons pas avoir une structure d'adjudication des contrats de publicité de l'État, qu'à son avis cela serait irréalisable.

Je ne partage pas l'opinion du ministre des Approvisionnements et Services. Nous pourrions examiner la possibilité de créer un organisme interne ayant statut d'archives. Pourquoi ne pouvons-nous pas confier à des fonctionnaires le soin de grouper les contrats de publicité, pour bénéficier des tarifs plus avantageux que cela permet d'obtenir? Il n'y a aucune raison qu'un organisme de ce genre ne puisse être étudié par le comité parlementaire, comme je l'ai suggéré.